

## LA COLONIALE, SOCIÉTÉ ANONYME, Paris-Saïgon (1899-1900)

La Coloniale, Société anonyme. — Constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1899)

Suivant acte sous-seing privé, en date à Paris du 1<sup>er</sup> juin 1899, reçu par M<sup>e</sup> Émile Godet, notaire à Paris, le 23 août 1899. M. Ernest Daubeuf, négociant, demeurant à Saïgon (Cochinchine), descendu à Paris, 14, rue Fontaine, a établi les statuts d'une société anonyme, dont il a été extrait ce qui suit :

Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les dispositions des lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893, et qui existera entre tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées.

La Société, outre son titre légal de société anonyme, prend la dénomination de :  
La Coloniale.

La société a son siège à Paris, rue de la Victoire, 46.

La durée de la société est fixée à 30 ans, à partir du jour de sa constitution définitive.

La Société a pour objet :

1° D'une manière générale le commerce d'importation, en France et à l'étranger, de marchandises de toute nature, de provenance des Colonies françaises et, notamment, de l'Indo-Chine plus spécialement, la vente de ces marchandises aux épiciers de détail ;

2° L'exploitation industrielle, agricole, forestière et minière des territoires dont la société pourra obtenir la concession ou se rendre acquéreur ;

3° L'entreprise de travaux publics et de transports dont la société pourra se rendre concessionnaire ;

4° L'établissement partout où besoin sera d'agents correspondants ou succursales représentant la société, soit en France, soit aux Colonies ou à l'étranger ;

5° Les avances sur récoltes.

En représentation des apports faits par M. Ernest Daubeuf, il lui est attribué : 1° 35.000 francs en espèces dès la constitution de la société ; 2° 650 actions entièrement libérées de la société ; 3° 1.000 parts de fondateur.

Le capital social est fixé à la somme de 200.000 francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs chacune. Sur ces actions, 650 entièrement libérées ont été attribuées à M. Ernest Daubeuf, fondateur ; les 1.350 de reste sont entièrement souscrites et libérées du quart.

Il est en outre créé 1.000 parts de fondateur attribuées à M. Ernest Daubeuf.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour le fonds de réserve légale ; 2° La somme nécessaire pour payer aux actionnaires un intérêt de 5 % sur le capital dont les actions sont libérées et non amorties. Le surplus est ainsi distribué : 10 % aux administrateurs ; 3 % au directeur ; 2 % au sous-directeur. Le solde formant le dividende est ainsi réparti : 75 % aux actionnaires, 25 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Julien Gauthier, Octave Chateigner, Fernand Hugot et Paul Sarradin. — *Le Courier*, 28/9/1899.

(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902, p. 164-165)

Siège social : 46, rue de la Victoire, Paris. — Adm. : MM. Ch. Fisson, E. Rousselot, M. Videcocq. — Objet : le commerce d'importation en France et à l'étranger de marchandises de provenance des colonies françaises et notamment de l'Indochine. Entreprise de travaux publics et de transports, avances sur récoltes. — Capital : 200.000 fr. en 2.000 actions de 100 fr., dont 650 d'apport entièrement libérées et 1.350 souscrites et libérées de 25 fr.

---

Société « La Coloniale ». — Dissolution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1900)

D'une délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « La Coloniale », au capital de 200.000 francs, tenue au siège social, rue du Faubourg-Montmartre, 30, le 10 mai présent mois,

Il appert :

Que la société « La Coloniale », susnommée, ayant pour objet le commerce d'importation et d'exportation, a été dissoute purement et simplement à partir dudit jour,

Et que M. Émile Bégis, licencié en droit, demeurant à Paris, rue de Rivoli, 68, a été nommé liquidateur de ladite société avec les pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux usages du commerce. — *Affiches Parisiennes*, 25/5/1900.

---